



Madrid, le 30 avril 2024

## CIRCULAIRE ICCAT n° 04032 / 2024

**OBJET : APPEL D'OFFRES - SOUTIEN À LA COLLECTE DE DONNÉES REGIONALES DES CARAÏBES  
AFIN D'AMÉLIORER LA DÉCLARATION ET L'ANALYSE DES DONNÉES - PHASE 1**

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un appel d'offres concernant le Soutien à la collecte de données régionales des Caraïbes afin d'améliorer la déclaration et l'analyse des données - phase 1.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser cet appel d'offres auprès des personnes qualifiées et des institutions susceptibles d'être intéressées.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma parfaite considération.

*Secrétaire exécutif*

Camille Jean Pierre Manel

**DISTRIBUTION :**

– **Mandataires de la Commission :**

**Président de la Commission:** E. Penas Lado  
**Première vice-Présidente :** Z. Driouich  
**Deuxième vice-Président :** R. Chong  
**Présidents des Sous-commissions 1 à 4**

**Président du COC :** D. Campbell  
**Président du PWG :** N. Ansell  
**Présidente du STACFAD:** D. Warner-Kramer  
**Président du SCRS :** C. Brown

– **Chefs de délégation/chefs scientifiques**

– **Parties, Entités ou Entités de pêche coopérantes**

**Pièce jointe :** Termes de référence - Soutien à la collecte de données régionales des Caraïbes afin d'améliorer la déclaration et l'analyse des données.



## Termes de référence

### Soutien à la collecte de données régionales des Caraïbes afin d'améliorer la déclaration et l'analyse des données - Phase 1

#### 1. Contexte et objectifs

À la suite de la marée noire de Deepwater Horizon en 2010 dans le golfe du Mexique, le gouvernement américain a procédé à une évaluation des dommages causés aux ressources naturelles afin d'évaluer les besoins en matière de restauration environnementale. En 2016, un tribunal américain a approuvé un accord financier par lequel l'entreprise responsable s'est engagée à payer jusqu'à 8,8 milliards de dollars de dommages pour réparer les dommages causés aux ressources naturelles. Un groupe d'experts a identifié les espèces qui seraient prioritaires pour le financement des projets de restauration, notamment l'albacore de l'Atlantique et le makaire bleu de l'Atlantique. En conséquence, en 2023, les États-Unis ont versé une contribution volontaire à l'ICCAT par l'intermédiaire du Fonds pour la restauration des Caraïbes « Deepwater Horizon ». Cette contribution financière vise à compléter le travail du Comité permanent pour la recherche et les statistiques (SCRS) de l'ICCAT en renforçant la collecte et l'analyse des données dans les zones pauvres en données de l'Atlantique Centre-Ouest, de la mer des Caraïbes et du sud du golfe du Mexique. Le projet identifiera les lacunes en matière de données et d'infrastructures, analysera les impacts de ces limitations et fournira un soutien aux futures activités de collecte de données et aux travaux de restauration, le cas échéant, pour remédier aux dommages causés aux ressources naturelles par la marée noire.

De nombreuses nations des Caraïbes exploitent des pêcheries d'espèces relevant de l'ICCAT, notamment des pêcheries artisanales/à petite échelle à la palangre, au filet maillant dérivant et à la ligne à main (pêche à la traîne, pêche à la ligne verticale) à des fins commerciales, de subsistance et récréatives. Pourtant, certaines informations essentielles sur les thonidés et les espèces apparentées capturés dans ces pêcheries sont inconnues ou mal estimées en raison d'un suivi limité des pêcheries et d'une analyse minimale des sources de données existantes. Bien que certaines de ces pêcheries soient réalisées par des Parties contractantes de l'ICCAT ou des Parties non contractantes coopérantes, d'autres dans la région ne sont pas membres de l'ICCAT. Compte tenu de la disponibilité limitée des données, une étude antérieure financée par l'ICCAT a identifié certaines des prochaines étapes possibles afin de développer une approche globale de l'agrégation et de la compilation des données dans la région (Arocha, 2019).

Les objectifs de la phase 1 de ce projet sont d'évaluer les informations actuellement disponibles provenant des pêcheries de thonidés et d'espèces apparentées des Caraïbes, et d'identifier les lacunes en matière de données et d'infrastructures qui mettent en évidence les possibilités de restauration future, en mettant particulièrement l'accent sur l'albacore et le makaire bleu (bien que cela ne se limite pas à ces espèces).

#### 2. Activités du prestataire

- a) Examiner et évaluer les informations disponibles sur les systèmes de collecte de données pour les pêcheries de l'ICCAT dans la grande Caraïbe.
- b) Envisager d'autres sources possibles de données, le cas échéant, y compris celles des Parties non contractantes.
- c) Réaliser une analyse des lacunes en matière de données et des limitations de la capacité scientifique, et les compiler dans un document pour le SCRS.



NOTE : Ces activités devraient également caractériser les données des pêcheries et faciliter la déclaration d'autres espèces de l'ICCAT, indépendamment de l'accent mis sur l'albacore et le makaire bleu.

- d) Recommander les prochaines étapes visant à améliorer la collecte des données, y compris les données qui ne sont pas encore déclarées à l'ICCAT, en tant que base pour le renforcement de la capacité scientifique et la restauration future.

### 3. Qualifications minimales du prestataire

- Expérience pluriannuelle attestée dans le domaine de la recherche sur les grands pélagiques, avec une expérience de la collecte de données halieutiques.
- Diplôme universitaire dans l'un des domaines suivants : sciences de la pêche, biologie marine, statistiques, sciences naturelles, sciences biologiques, sciences de l'environnement ou domaines étroitement liés (dans le cas de scientifiques individuels).
- Excellente connaissance pratique de l'une des trois langues officielles de l'ICCAT (anglais, espagnol et français). Un haut niveau d'anglais est souhaitable.

### 4. Documents à présenter

- 1) Un répertoire de documents basé sur le web rassemblant les produits du travail (par exemple, Google drive ou SharePoint). Le Président du SCRS, le Coordinateur du Groupe d'espèces sur les thonidés tropicaux du SCRS, le Rapporteur du Groupe d'espèces sur les thonidés mineurs du SCRS, le Rapporteur du Groupe d'espèces sur les requins du SCRS, le Rapporteur du Groupe d'espèces sur les istiophoridés du SCRS, le Coordinateur du Sous-comité des statistiques du SCRS et le Département des statistiques du Secrétariat auront accès aux dossiers du projet et pourront choisir de participer au projet à leur discrétion.
- 2) Un document contenant une description détaillée des systèmes actuels de collecte de données et des bases de données, y compris les lacunes en matière de données et les limites des capacités scientifiques, ainsi qu'une liste d'actions recommandées à présenter aux réunions des Groupes d'espèces et de la Plénière du SCRS en septembre 2024.
- 3) Un projet de proposition de Termes de référence pour développer un système d'information qui facilitera l'analyse des données halieutiques dans toute la région, conformément aux exigences de l'ICCAT en matière de confidentialité des données. Les termes de référence proposés pour la phase 2 devraient inclure la coordination avec les CPC et le Secrétariat, ainsi que des ateliers supplémentaires sur les données et des efforts de renforcement des capacités, selon les besoins, afin d'informer les futurs efforts de planification de la restauration.

Le prestataire devra soumettre les documents n°1, n°2 et n°3 le **9 septembre 2024** au plus tard.

Le prestataire devra présenter les documents n°2 et n°3 aux réunions des Groupes d'espèces du SCRS (istiophoridés, requins, thonidés tropicaux et thonidés mineurs) (16-21 septembre 2024) et à la séance plénière du SCRS (23-27 septembre 2024).

Les versions finales des documents n°2 et n°3 devront être préparées en tenant compte de tout commentaire fourni par le SCRS et/ou le Secrétariat de l'ICCAT et soumises au plus tard le **30 septembre 2024**.



## 5. Détails des paiements

Des versements seront réalisés conformément au calendrier suivant :

- 1) 40 % du montant total du contrat à la signature du contrat et après réception d'une facture ordinaire qui peut être présentée au plus tard 30 jours après la signature du contrat.
- 2) 40 % du montant total du contrat à la réception des documents n°1, n°2 et n°3 et après réception d'une facture ordinaire.
- 3) 20 % du montant total du contrat à la réception de la version finale des documents n°2 et n°3 et de leur acceptation par le Secrétariat, et après réception d'une facture ordinaire et d'un ensemble complet de documents concernant les dépenses encourues au titre du contrat.

## 6. Présentation des propositions

Les propositions devront être élaborées conformément aux présents termes de référence. Les offres détaillées devront être soumises à l'attention exclusive de **M. Camille Jean Pierre Manel** ([camille.manel@iccat.int](mailto:camille.manel@iccat.int)), Secrétaire exécutif de l'ICCAT, et Mme Stasa Tensek ([stasa.tensek@iccat.int](mailto:stasa.tensek@iccat.int)) devra être ajoutée en copie avant le **22 mai 2024 (18h00, heure de Madrid)**, y compris :

- a) Une offre détaillée comprenant : i) une description détaillée des activités à réaliser ; et ii) un budget détaillé (ventilé).
- b) Le curriculum vitae du soumissionnaire (dans le cas de scientifiques individuels) et de tout collaborateur (sous-traitant).
- c) Le curriculum vitae de l'institution (si le prestataire est une institution), avec toute expérience pertinente documentée.
- d) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne ou de l'entité soumissionnaire.
- e) L'historique institutionnel et administratif de la personne/l'organisme soumissionnaire (par exemple, les statuts, le type d'institution, le budget annuel, les procédures de contrôle budgétaire, etc. (le cas échéant)).
- f) Une liste de toutes les activités de sous-traitance pertinentes.
- g) La déclaration spécifiant que la personne/l'entité soumissionnaire suivra les procédures et les formats de l'ICCAT pour fournir les données.
- h) Une déclaration spécifiant que tous les commentaires éventuellement formulés seront incorporés dans les rapports finaux avant leur soumission au Secrétariat de l'ICCAT.
- i) Référence du présent appel d'offres (le cas échéant).
- j) Une déclaration spécifiant l'étendue de l'accord avec tous les termes, conditions et dispositions inclus dans les présents termes de référence.

Pour obtenir davantage d'information sur le présent appel d'offres, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'ICCAT à l'adresse suivante : [miguel.santos@iccat.int](mailto:miguel.santos@iccat.int).

## 7. Sélection des propositions

Le Secrétariat de l'ICCAT examinera les offres. À l'issue du processus d'examen, le Secrétaire exécutif de l'ICCAT informera l'entité sélectionnée que le contrat lui est accordé, dès que le processus de sélection sera achevé. Le contrat sera attribué sur la base d'une offre compétitive et l'évaluation des propositions sera réalisée de manière objective et cohérente afin d'éviter tout favoritisme envers un soumissionnaire particulier.



La ou les propositions seront évaluées sur la base d'un ensemble de critères prédéterminés qui comprennent : i) le coût, ii) expérience démontrée, iii) valeur technique reposant sur le plan de travail, et iv) flexibilité en cas de modifications futures des exigences.

## 8. Aspects logistiques

Tous les documents fournis par le prestataire doivent être en Open Document Format ODF 1.2 ([cliquer ici](#)), tel que MS Word ou « \*.odf » de Apache OpenOffice et LibreOffice. Les figures doivent être en Excel (ou dans un format compatible). Les figures et les photos doivent être en JPEG ou TIFF (ou dans un format compatible). Tous les documents présentés doivent être rédigés en anglais.

Les données doivent être fournies dans le format standard de l'ICCAT de soumission statistique. Les données biologiques doivent être soumises dans un format défini par le Secrétariat de l'ICCAT.

## 9. Propriété intellectuelle

Tout le matériel produit par le prestataire demeurera la propriété de l'ICCAT, sera tenu confidentiel et ne pourra en aucun cas être diffusé par le prestataire sélectionné. L'utilisation scientifique des données par le prestataire devra toujours être préalablement notifiée à l'ICCAT afin d'en obtenir l'autorisation.

Pour obtenir davantage d'information sur le présent appel d'offres, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'ICCAT à l'adresse suivante : [miguel.santos@iccat.int](mailto:miguel.santos@iccat.int).

## Bibliographie

Arocha F. 2019. Comprehensive study of strategic investments related to artisanal fisheries data collection in ICCAT fisheries of the Caribbean/Central American Region: Draft Final Report. Collect. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 75(8): 2319-2368.